

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1579 :

Réhabilitation de l'école primaire Georges Fourcade - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1579-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1579 : Réhabilitation de l'école primaire Georges Fourcade - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Dans le cadre de la poursuite de son programme de construction et de réhabilitation des écoles du 1^{er} degré, la Ville doit procéder à la réhabilitation de l'école Georges Fourcade située à Bois d'Olives. Ce quartier est en partie prioritaire de la politique de la ville et fait l'objet d'une rénovation urbaine (NPNRU).

De plus, l'école Georges Fourcade est liée au Réseau d'Education Prioritaire (REP) du Collège Henri Matisse. Elle bénéficie d'une des trois classes passerelles de la Ville et fait partie de la citée éducative de bois d'olives labellisée en 2022.

Les travaux consistent à réaliser une charpente métallique et une sur toiture isolée sur les trois longères de l'école. Ce qui permettra à terme d'installer une centrale photovoltaïque.

Ces travaux répondent aux normes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité, et apportent aux classes un confort thermique et acoustique.

Cette opération, d'un coût prévisionnel de **595 000.00 € HT**, bénéficie d'un financement de l'**ETAT** au titre de la **Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- **ETAT (DPV 2024) : 237 768.00 € HT (30%)**
- **COMMUNE : 357 232.00 € HT (70%)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement précité ;**
- **DE SOLLICITER l'ETAT, pour l'affectation des crédits au titre de la DPV 2024 sur ce projet ;**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1579-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024